



15ème législature

Question N° : 31168	De M. Stéphane Demilly (UDI et Indépendants - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Revalorisation de la profession d'ambulancier privé	Analyse > Revalorisation de la profession d'ambulancier privé.
Question publiée au JO le : 14/07/2020 Date de signalement : 22/09/2020 Question retirée le : 06/10/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation de la profession d'ambulancier privé. Durant la crise sanitaire, ils ont été en première ligne dans la prise en charge des suspicions de cas de covid-19. Au quotidien également, leur activité fait d'eux des acteurs à part entière de la chaîne de soins notamment de par leur participation active à l'urgence pré-hospitalière. Or, aujourd'hui, ils ne sont pas considérés comme des personnels soignants et se trouvent rattachés à la convention nationale des transports routiers de marchandises et de personnes. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage une meilleure reconnaissance de la profession d'ambulanciers en particulier par leur placement sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé.